

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Adopté

AMENDEMENT

N° I-CF98

présenté par

M. Mariton, M. Carrez, M. Baroin, M. Bertrand, M. Blanc, M. Carré, M. Censi, M. Chartier,
M. Cornut-Gentile, M. Dassault, M. de Rocca Serra, M. Estrosi, M. Francina, M. Goasguen,
M. Gorges, Mme Grosskost, M. Lamour, M. Le Fur, M. Le Maire, M. Mancel, M. Ollier,
Mme Péresse, M. Wauquiez et M. Woerth

ARTICLE 36

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'augmentation de la taxe de solidarité sur les billets d'avions est incompatible avec la situation économique d'Air France, qui a récemment annoncé un plan social de 2800 salariés.